

Contrôle du respect des règles de construction

Comité technique

6 novembre 2013



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Réunion

www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour

- Introduction du directeur adjoint de la DEAL
- Bilan des contrôles RTAA DOM (campagne 2013)
 - Contrôles effectués
 - Échanges entre participants
 - Proposition de modifications pour 2014
- Présentation de la campagne de contrôle 2014
 - Organisation
 - Nouvelle rubrique contrôlée : risque termite
 - Échanges entre participants



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Bilan des contrôles RTAA DOM

- Début des contrôles RTAA DOM : campagne 2013
12 opérations contrôlées – dont 4 opérations soumises à la RTAA

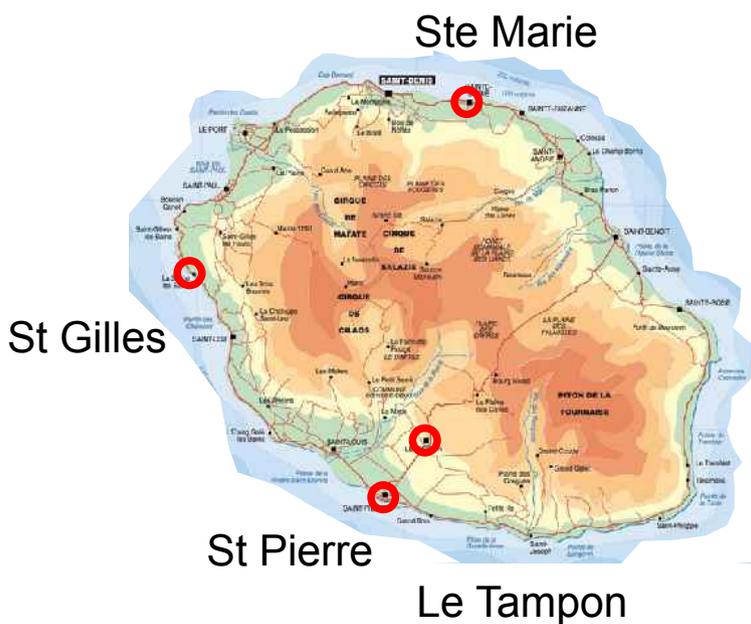


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

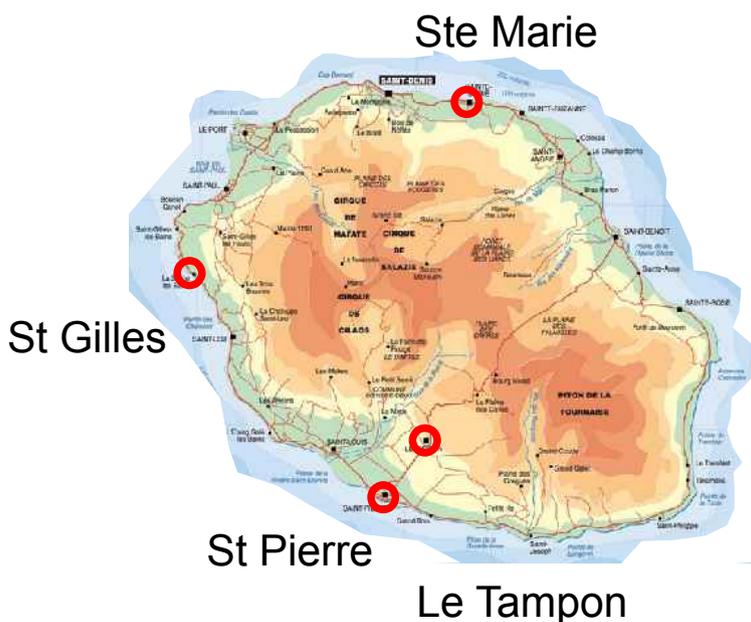
Bilan des contrôles RTAA DOM

- Début des contrôles RTAA DOM : campagne 2013
12 opérations contrôlées – dont 4 opérations soumises à la RTAA
- Opérations contrôlées



Bilan des contrôles RTAA DOM

- Début des contrôles RTAA DOM : campagne 2013
12 opérations contrôlées – dont 4 opérations soumises à la RTAA
- Opérations contrôlées



- 3 opérations avec maîtrise d'ouvrage privée (dont 1 VEFA)
- 1 opération « publique » (logements de fonction d'un établissement scolaire)

Bilan des contrôles RTAA DOM

- Opérations contrôlées

Opérations	Date dépôt PC	Date DAACT
Opération A	Août 2010	Décembre 2011
Opération B	Mai 2010	Avril 2012
Opération C	Juillet 2010	Avril 2011
Opération D	Juillet 2010	Octobre 2013

Bilan des contrôles RTAA DOM

- Non conformités rencontrées

THERMIQUE – Protection contre les rayonnements solaires

- Facteur solaire non conforme (paroi opaque, baie)
- Baie « horizontale »



THERMIQUE – Ventilation naturelle de confort thermique

- Logement non traversant
- Porosité des façades insuffisante
- Manque d'attente pour brasseur d'air ou de brasseur d'air



Bilan des contrôles RTAA DOM

■ Non conformités rencontrées

ACOUSTIQUE – Protection contre les bruits intérieurs

- Distance insuffisante entre baies de logements différents
- Bruit trop important des équipements
- Passage de réseau d'évacuation des eaux-vannes dans une pièce principale



Façade accueillant la fenêtre d'une chambre

2,19 m entre les 2 baies – de logements différents – positionnées sur deux façades parallèles



Façade accueillant la fenêtre d'une chambre d'un autre logement



Bilan des contrôles RTAA DOM

- Non conformités rencontrées

AERATION

- Taille insuffisante des baies des pièces de service
- Débit de ventilation insuffisant dans les pièces de service
- Absence d'entrée d'air dans les pièces principales



Bilan des contrôles RTAA DOM

- Déroulement des contrôles
 - Informations fournies par le maître d'ouvrage
 - Notice justificative RTAA DOM : rassemble la majorité des informations nécessaires au contrôle
 - Note de calcul RTAA DOM du maître d'œuvre : les mêmes informations sous une autre forme
 - Difficultés en l'absence d'information du maître d'ouvrage
 - Gêne sur site au moment du contrôle
 - Informations à justifier après le contrôle (à défaut non conformité)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Bilan des contrôles RTAA DOM

- Déroulement des contrôles
 - Informations non répertoriées dans la notice justificative
 - Désolidarisation des escaliers (partie commune + escaliers intérieurs)
 - Désolidarisation des équipements
 - Prise en compte des dates de dépôt de permis de construire et d'achèvement des travaux
 - Qualité de la prise en compte de la réglementation indépendante de la date de PC
 - Prise en compte de la chronologie des précisions apportées par les fiches d'application



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Bilan des contrôles RTAA DOM

- Échanges entre participants
 - Quelles sont vos impressions par rapport au contrôle de la RTAA DOM ?
 - Quelles difficultés ?
 - Quels changements induits ?
 - Pour les différents acteurs (MOA, architectes, bureau d'études, bureau de contrôle, entreprises...)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Bilan des contrôles RTAA DOM

- Propositions de modifications pour la campagne 2014
 - Modification de la note justificative RTAA DOM envoyée aux maîtres d'ouvrage
 - Acoustique / désolidarisation des escaliers et des équipements ?
 - Exemple de plan annoté : précisions sur les surfaces de passage libre de l'air
 - Maintien de la souplesse sur la forme de la note justificative
 - Note proposée par la DEAL ou note proposée par le maître d'œuvre

Présentation de la campagne de contrôle 2014

- Organisation
 - Présélection de 60 à 100 nouvelles opérations (PC obtenus entre 2009 et 2012)
 - Relance pour les dossiers présélectionnés les années précédentes et non contrôlés



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Présentation de la campagne de contrôle 2014

- Organisation

- Attention particulière du procureur par rapport aux maîtres d'ouvrage qui ne répondent pas aux demandes de la DEAL

Article L.151-1 du CCH : « le préfet (...) ainsi que les fonctionnaires et les agents commissionnés à cet effet par l'autorité administrative et assermentés peuvent visiter les constructions en cours, procéder aux vérifications qu'ils jugent utiles et se faire communiquer tous les documents techniques se rapportant à la réalisation des bâtiments, en particulier ceux relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap. Ce droit de visite et de communication peut aussi être exercé après l'achèvement des travaux pendant trois ans ».

Des sanctions pénales, décrites dans les articles L.152-2 à L.152-10 du CCH, peuvent s'appliquer, sur décision du tribunal, pour obstacle à l'exercice du droit de visite de l'administration.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Présentation de la campagne de contrôle 2014

- Organisation
 - Envoi des courriers aux maîtres d'ouvrage : novembre 2013
 - Retour des maîtres d'ouvrage attendus à la DEAL fin janvier 2014
 - Début des contrôles sur site : avril 2014



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

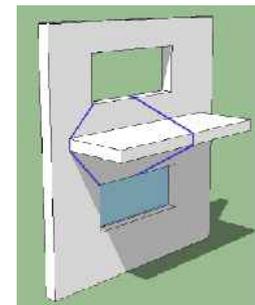
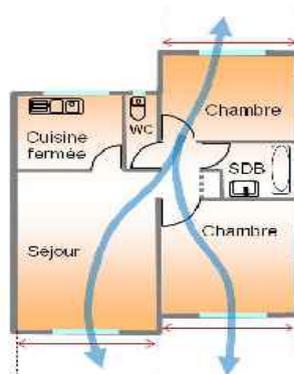
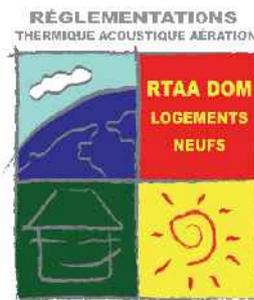
Présentation de la campagne de contrôle 2014

- Rubriques contrôlées
 - Protection contre l'incendie
 - Accessibilité aux personnes handicapées
 - Protection contre les risques de chute



Présentation de la campagne de contrôle 2014

- Rubriques contrôlées
 - Protection contre l'incendie
 - Accessibilité aux personnes handicapées
 - Protection contre les risques de chute
 - Thermique
 - Aération
 - Acoustique
- si PC après mai 2010



Présentation de la campagne de contrôle 2014

- Rubriques contrôlées
 - Protection contre l'incendie
 - Accessibilité aux personnes handicapées
 - Protection contre les risques de chute
 - Thermique
 - Aération
 - Acoustique
 - Passage du brancard



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Présentation de la campagne de contrôle 2014

- Passage du brancard – Note DHUP du 22 octobre 2013
 - AVANT
Note datant de 1993 (référence NF S 90 – 31 janvier 1984)
Dimensions : 2 290 mm x 585 mm / poignées sorties
tolérance poignées rentrées : 1 950 mm x 585 mm
 - AUJOURD'HUI
(référence NF EN 1865 – décembre 1999)
Dimensions : 1 970 mm x 570 mm (sans tolérance)
mais si PC avant 1^{er} mars 2013, possibilité de contrôle selon les anciennes dispositions

Présentation de la campagne de contrôle 2014

- Rubriques contrôlées
 - Protection contre l'incendie
 - Accessibilité aux personnes handicapées
 - Protection contre les risques de chute
 - Thermique
 - Aération
 - Acoustique
 - Passage du brancard
 - Protection contre les termites

**NOUVELLE
RUBRIQUE**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Présentation de la campagne de contrôle 2014

- Présentation de la problématique de la lutte contre les termites par Jérôme VUILLEMIN, responsable de l'ORLAT (Observatoire Régional de Lutte Anti Termite)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Présentation de la campagne de contrôle 2014

- Lutte contre les termites et insectes à larves xylophages

[R.112-4 du CCH et arrêté du 27 juin 2006 modifié]

Le constructeur doit fournir au maître d'ouvrage, au plus tard à la réception des travaux, une **notice technique** indiquant les dispositifs, les protections ainsi que les références et caractéristiques des matériaux mis en œuvre.

Annexe 2 (Départements d'outre-mer) de l'arrêté du 27 juin 2006 modifié

MODELE DE NOTICE TECHNIQUE INDIQUANT LES MODALITES ET CARACTERISTIQUES DES PROTECTIONS MISES EN PLACE CONTRE LES TERMITES ET AUTRES INSECTES XYLOPHAGES

Protection générale (à remplir par le constructeur conformément au choix du maître d'ouvrage)		
OUVRAGE (une fiche peut être ajoutée lorsque le nombre d'éléments par catégorie est supérieur à trois)	NATURELLEMENT DURABLE (préciser l'essence)	NATURELLEMENT NON DURABLE
		AVEC TRAITEMENT (Durabilité garantie de 10 ans)
Charpente* (description des éléments)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Éléments structuraux horizontaux* (description des éléments)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Éléments structuraux verticaux* (description des éléments)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Éléments structuraux divers* (description des éléments)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

La durabilité conférée s'accompagnera systématiquement de la fourniture d'une attestation de traitement des différents éléments d'ouvrage concernés décrivant la méthode ou le produit utilisé, sa composition, son fabricant et sa durée minimale d'efficacité.

(*Remplir en détaillant suivant localisation des parties de la construction ex. : Charpente industrialisée bât. 1)

Protection complémentaire contre les termites entre le sol et la construction

Barrière physico-chimique

La mise en place d'une barrière physico-chimique s'accompagnera de la fourniture d'une attestation décrivant le produit utilisé, sa composition, son fabricant et sa durée minimale d'efficacité.

Barrière physique

La mise en place d'une barrière physique s'accompagnera de la fourniture d'un descriptif du système utilisé.

Depuis le
01/06/2010

Présentation de la campagne de contrôle 2014

- Lutte contre les termites et insectes à larves xylophages

Dans le cas où une barrière physico-chimique est mise en place, la notice doit être accompagnée d'une **attestation décrivant le produit utilisé**, sa composition, son fabricant et sa durée minimale d'efficacité.

Pour tous les projets de construction dont la demande de permis de construire a été déposée à compter du 1^{er} juin 2010, la notice devra également être accompagnée lors de la mise en place d'une barrière physique d'un descriptif du système utilisé.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Échanges entre participants



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Informations complémentaires

- La présente présentation ainsi que le compte-rendu du comité technique vous seront adressés par courriel
- Les documents relatifs au CRC sont disponibles sur le site Internet de la DEAL

<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr>

Habitat Construction / Contrôle du respect des règles de construction

- Les services de la DEAL sont à votre écoute :

Unité Qualité Construction – Fanny Chantrelle

fanny.chantrelle@developpement-durable.gouv.fr

tel : 02 62 40 28 08



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

**Merci de votre attention
et de votre participation**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

www.reunion.developpement-durable.gouv.fr